

pays et du bien-être de tous les citoyens. Il ne fait aucun doute que plus on laissera l'inflation suivre son cours, plus il deviendra difficile de l'endiguer et plus il en coûtera à la longue pour y mettre fin. Une inflation constante ne peut que saper notre économie, altérer la physionomie et la stabilité de notre société et battre en brèche la solidité de nos institutions politiques. L'inflation peut, à la longue, constituer une menace sérieuse pour notre avenir en tant que société et en tant que nation.

Voilà pourquoi le Gouvernement fédéral conjugue toutes ses ressources pour combattre la hausse des prix et des salaires, dont l'ampleur ne cesse de croître depuis quelques années. Il y a quelques instants à peine, le président de la Commission des prix et des revenus vous donnait un aperçu des résultats de la Conférence sur la stabilité des prix, dont les assises ont eu lieu lundi et mardi de la semaine dernière. A cette Conférence, en effet, les dirigeants du monde des affaires et les représentants de divers groupements professionnels se sont engagés à soutenir le combat mené contre l'inflation et, dans cette perspective, ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à consentir à de réels sacrifices. Il est clair que, si d'autres groupes réagissent de façon aussi positive, nous pouvons nous attendre à un accroissement important de l'emploi et de la production, au fur et à mesure que d'autres mesures restrictives deviendront moins nécessaires.

#### RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Bien que la lutte contre l'inflation soit une tâche à laquelle tous les Canadiens doivent participer, elle constitue cependant une responsabilité spéciale des gouvernements, — de tous les gouvernements. Étant donné que, à l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux et municipaux sont à l'origine d'environ 58 pour cent des dépenses gouvernementales, c'est là, de toute évidence, une responsabilité qu'il nous faut partager si nous voulons réussir. De fait, l'une des caractéristiques les plus fréquemment observées du processus évolutif de la répartition entre les trois ordres de gouvernement a été le fléchissement de la part des revenus et des dépenses qui revient au Gouvernement fédéral. La part provinciale-municipale de l'ensemble des recettes de l'État est passée de 35 pour cent en 1952 à presque 60 pour cent à l'heure actuelle: cette hausse souligne l'importance que nous devons conjointement attacher à la réalisation d'un programme d'action concerté en vue de rétablir la stabilité des prix. Devant cette tâche, nous n'avons pas le choix: nous sommes obligés au succès.

#### RÉDUCTION DES DÉPENSES FÉDÉRALES

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a, à son crédit, un certain nombre de réalisations:

Nous avons réduit et nous continuons de freiner l'augmentation des dépenses du Gouvernement fédéral, tout en adoptant certaines mesures en vue d'accroître les revenus plus rapidement qu'à l'ordinaire.

Les prévisions budgétaires pour 1970-1971, déposées à la Chambre des communes mercredi dernier, indiquent encore une fois un fort ralentissement de l'augmentation des dépenses de l'État. En fait, les dépenses qui ne découlent d'aucune loi ou engagement antérieur ont été maintenues près des niveaux qu'elles atteignaient en 1969-1970. Par suite de la compression des dépenses en 1969-1970 et, de nouveau, en 1970-1971, le budget fédéral, au lieu d'accuser un déficit, s'est soldé par un excédent. Le budget excédentaire de l'année en cours est le premier que notre pays connaît depuis 13 ans. Grâce à lui, l'État n'a plus besoin de recourir à l'emprunt pour se procurer des revenus supplémentaires. Le Gouvernement compte bien se retrouver dans la même situation au cours de la prochaine année financière. Nous avons de plus, par le truchement de la Banque du Canada, limité la croissance du crédit en haussant son coût et par le fait même, en réduisant sa disponibilité.

#### UNE POLITIQUE SÉLECTIVE

Lorsque nous avons mis en oeuvre cette politique, nous avons fait de notre mieux pour atténuer les effets secondaires indésirables qui, nécessairement, accompagnent ces grandes mesures d'ensemble. Nous avons accordé davantage de crédits aux programmes destinés à attirer les industries dans les régions moins prospères du pays et nous avons tenté avec une vigueur accrue de mettre au point une politique sélective, conçue pour s'attaquer précisément aux origines des poussées inflationnistes, tout en atténuant la portée des restrictions sur les régions et les secteurs de la communauté particulièrement vulnérables. Vous aurez remarqué que, dans nos prévisions budgétaires, la plus grande augmentation des dépenses, abstraction faite des postes statutaires qui échappent à notre volonté, se retrouve au chapitre des crédits affectés à l'expansion économique régionale. Les programmes du type de ceux qui sont réalisés par le ministère de l'Expansion économique régionale ont essentiellement pour but d'améliorer le sort des régions défavorisées; mais, à cet égard, il existe d'autres programmes importants auxquels le Gouvernement fédéral consacre de l'argent; il s'agit, par exemple, de la formation professionnelle des adultes, des prestations d'assurance-chômage, des allocations versées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, de certains autres programmes d'assistance publique et des crédits affectés à la voirie et aux travaux publics.

Bien entendu, le Gouvernement fédéral continuera d'atténuer les effets des restrictions sur les régions défavorisées, cela grâce à de tels programmes, et grâce aussi à une application plus nuancée de sa politique, ce qui lui permettrait de concentrer la force des mesures restrictives sur les régions où les poussées inflationnistes sont les plus fortes. Mais, pour être pleinement efficaces, ces politiques devront bénéficier de l'étroite colla-